



Ottawa, Canada

Le gouvernement propose de rapatrier la Constitution canadienne	1
Décès du ministre des Affaires des anciens combattants	2
Aide accrue au développement	3
Le Canada et la francophonie	3
Visite d'État du président de la République rwandaise	3
Troupes canadiennes à Chypre	4
Le premier ministre dans l'Arctique	4
Une technique canadienne de la laine suscite l'intérêt mondial	4
Le prince Philip à Ottawa	5
Concours Canada-Japon	5
Construction de la première centrale marémotrice d'Amérique du Nord	5
Centre de traitement du charbon	5
Terre-Neuve et le tourisme	6
Un négociant en vins à la recherche de marchés étrangers	6
Un beau bébé indien	6
Exportation d'électricité ontarienne	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Le gouvernement propose de rapatrier la Constitution canadienne

Les Canadiens doivent trouver "un moyen de se sortir de 53 ans de paralysie constitutionnelle", a déclaré le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, dans une allocution télévisée le 2 octobre. S'adressant à la nation, le premier ministre a donné brièvement les grandes lignes d'un projet de résolution qui sera débattu à la Chambre des communes.

Cette résolution comprend des dispositions en vue du rapatriement de la Constitution (Acte de l'Amérique du Nord britannique). Elle contient aussi plusieurs dispositions d'importance en matière constitutionnelle. Voici des extraits de l'allocution de M. Trudeau.

...La résolution propose d'abord que la Constitution soit rapatriée suivant une formule qui pourra nous mener, dans un délai de quatre ans, à un nouveau processus d'amendement, libéré du carcan de l'unanimité.

Le rapatriement n'enlèvera aucun pouvoir aux provinces. Il ne fera qu'enlever un pouvoir au Parlement britannique. Et nous aurons enfin une constitution véritablement nôtre.

La résolution propose ensuite que la Constitution contienne une charte des droits et des libertés. Cette charte, comme le rapatriement, ne transfère aucun pouvoir des provinces au gouvernement fédéral. Au contraire, elle confèrera

un pouvoir aux citoyens du Canada, le pouvoir de se protéger contre les abus possibles des autorités publiques.

Les droits et libertés font partie du patrimoine collectif de chaque Canadien. La citoyenneté de second ordre n'a pas sa place au Canada. La résolution proposera donc que la Constitution rende obligatoire le respect de nos droits et libertés par tous les gouvernements.

Les libertés fondamentales de conscience, d'opinion, d'assemblée, ainsi que le droit démocratique de vote, seront garantis pour tous les Canadiens.

Tous les Canadiens auront droit à la pleine protection de la loi. Tous auront droit au même traitement sans discrimina-



Le premier ministre Trudeau quelques minutes avant son allocution télévisée.

C'était cette semaine...

Les premières troupes canadiennes qui participèrent à la Première Guerre mondiale débarquèrent à Plymouth (Angleterre) le 14 octobre 1914.